



CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN DE LA CEZE

Compte-rendu de la commission thématique " Lutte contre les inondations et préservation du milieu naturel"

- mardi 7 juillet 2009 à Saint-Ambroix -

Étaient présents:

Monsieur Jean-Denis KLEIN, Communauté de communes du Val de Tave
Monsieur David GIRARD, ONEMA 30
Madame Gabrielle CESPEDES, Fédération de l'Hôtellerie de plein air
Monsieur Michel LOMBARDO, Confédération des riverains du Rhône et de ses affluents
Madame Suzanne DUMAS, Fédération des Associations Cévénoles Environnement Nature
Monsieur Gwénolé LEROUX, Agence de l'Eau RM&C
Monsieur Olivier BRAUD, DDAF 30
Madame Edith VIER, Ginger Environnement
Mademoiselle Maud CLAVEL, Syndicat Mixte AB Cèze
Monsieur Anthony LAURENT, Syndicat Mixte AB Cèze

Étaient excusés:

Monsieur Jean-Paul Manificier, Conseil général de l'Ardèche
Chambre d'Agriculture du Gard

En introduction de la réunion, Mademoiselle CLAVEL rappelle l'avancement du contrat de rivière. Lors de la première réunion du Comité de rivière, le 3 février dernier, l'état des lieux et les objectifs du contrat de rivière ont été validés. Il a été également décidé lors de cette réunion la création de trois commissions thématiques pour réfléchir aux actions à inscrire dans le contrat. Le travail de la commission, aujourd'hui, est de réfléchir aux actions nécessaires pour la réalisation des objectifs définis par le Comité de Rivière.

Monsieur KLEIN est désigné comme rapporteur du groupe de travail au prochain Comité de Rivière.

L'état des lieux

Mademoiselle CLAVEL rappelle rapidement le contexte et les enjeux liés aux thématiques abordées aujourd'hui. (L'état des lieux complet est toujours disponible sur le site internet du Syndicat).

– cf annexe 1 -

En ce qui concerne la préservation des milieux aquatiques, les grandes lignes de l'état des lieux sont:

- les fortes potentialités écologiques des cours d'eau du bassin de la Cèze, avec en particulier l'intégralité de la Cèze inscrite au réseau Natura 2000,
- la problématique d'incision de la Cèze liée à une faible capacité de transport solide

- et à des extractions artisanales passées,
- la restauration et l'entretien de la ripisylve en cours via le programme pluriannuel porté par le syndicat Mixte ABCèze.

Pour la lutte contre les inondations,

- des crues cévenoles assez violentes,
- des communes fortement touchées par les inondations (16% de la population du bassin versant située en zone inondable)
- la présence d'un barrage de Sénéchas, écrêteur de crues

Madame CESPEDES demande si une étude d'incidence est prévue par rapport aux campings.

Mademoiselle CLAVEL et Madame VIER précisent que dans le cadre du contrat de rivière, une synthèse des contrôles des SPANC et ceux de la DDAF sur ces systèmes d'assainissement sera réalisé.

Madame CESPEDES demande ce qu'il est prévu par rapport à la gestion de la ripisylve et des espèces invasives sur le secteur de gorges.

Monsieur LAURENT lui répond que dans le cadre du plan de gestion de la ripisylve en cours, aucune intervention n'est prévue sur le secteur des gorges. L'objectif est ici de préserver le biotope. Par contre, de futures interventions de gestion des espèces invasives seraient à prévoir. Ce point sera creusé via la démarche Natura 2000.

Madame CESPEDES demande si le contrat de rivière aura un impact sur la réglementation, notamment vis à vis de l'installation de nouveaux campings.

Monsieur LEROUX lui répond que le contrat de rivière n'a pas de portée juridique, contrairement au SAGE.

Monsieur BRAUD précise que les communes peuvent prendre en compte les éléments du contrat de rivière dans le PLU.

Monsieur LOMBARDO exprime son point de vue sur le risque inondation au niveau de Codolet. Il explique que le problème vient du mauvais état de la rivière notamment la présence d'atterrissement et d'une végétation importante. Il souhaite que la Cèze au niveau de Codolet ne soit pas un "bouchon". De plus, il exprime ses craintes vis à vis du projet de digue rattachée, porté par la mairie de Codolet.

Monsieur BRAUD fait le point sur la situation réglementaire du projet de digue rattachée de Codolet. Soumis à autorisation loi sur l'eau, une enquête publique aura lieu. Dans ce cadre, les riverains pourront exprimer leur opinion sur le projet.

Mademoiselle CLAVEL précise que dans le cadre de l'étude du transport solide et la gestion des atterrissements réalisée par le Syndicat, il n'a été mis en évidence aucun impact des atterrissements sur une surinondation éventuelle du village. Néanmoins il est prévu une surveillance du banc de graviers (profil en travers réalisé régulièrement pour voir l'éventuel exhaussement du banc).

Les actions

Mademoiselle CLAVEL rappelle la démarche : à partir des souhaits exprimés par les maîtres d'ouvrages sur le bassin versant, des enjeux et objectifs validés lors du comité de rivière, on travaillera à retenir les projets qui répondent aux objectifs et qui paraissent réalisables dans les 5 ans.

Madame VIER présente le tableau reprenant les actions par objectifs et les propositions sur la hiérarchisation des actions. - cf Annexe 2 -

Les remarques faites sur les différentes actions sont reprises dans le tableau suivant.

→ **Restauration et entretien des cours d'eau – Mise en valeur des milieux aquatiques**

OBJECTIF	ACTIONS	REMARQUES
<p>B 1.1.1 Poursuivre le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des ripisylves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les linéaires hors champ de compétence du SMAB Cèze, garantir la cohérence des interventions avec celles du SMABCèze 	<ul style="list-style-type: none"> • Melle CLAVEL fait remarquer qu'il paraît difficile pour le Syndicat de garantir des travaux dont elle n'est pas maître d'ouvrage et où, en plus, les collectivités ne sont pas adhérentes. Il est proposé d'inscrire des préconisations de gestion sur ces linéaires et de favoriser certains types d'actions par la sensibilisation des maîtres d'ouvrages.
<p>B 1.1.2 Informer et mobiliser les propriétaires riverains</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation des riverains : réunions publiques, plaquettes d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme DUMAS propose de faire passer des articles dans les bulletins municipaux.
<p>B 1.2.1 Restauration de la continuité biologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'un dispositif de franchissement du seuil de Chusclan ; création d'un dispositif de franchissement du Sautadet par les anguilles (via le canal) 	<ul style="list-style-type: none"> • M. LEROUX rappelle que l'aménagement de la passe de Chusclan est un des objectifs prioritaires de l'Agence de l'Eau. Étant donné la situation actuelle, il paraît nécessaire de refaire une étude définition de l'aménagement. • M. GIRARD aborde la gestion des béals cévenols. Suite aux crues certains seuils ont été fragilisés et même détruits. Sur un des ouvrages ruinés, le propriétaire pourrait ne pas reconstruire le seuil s'il obtient des aides financières afin de mettre en place un aménagement différent (prise d'eau gravitaire par tuyaux). Que faire sur les béals hors du secteur concernée par l'étude sur les béals du Syndicat A.B. Cèze ? Peux-on avoir des aides rapides afin de profiter de l'opportunité? M. LEROUX répond que les possibilités de financement feront suite à l'étude en cours. Il se renseigne sur les possibilités d'aide concernant le cas évoqué. • M. BRAUD soulève la question de la gestion piscicole et aborde le cas de Sénéchas : peut-on évoluer vers une gestion patrimoniale des peuplements piscicoles ?

OBJECTIF	ACTIONS	REMARQUES
<p>B 1.2.3 Amélioration des fonctionnalités biologiques des cours d'eau et des zones humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des 2 DOCOBs de la Vallée de la Cèze ; intégration des préconisations des DOCOBs dans les politiques de gestion des cours d'eau et des annexes • Opérations de restauration des annexes et des milieux humides du lit majeur, en lien avec le programme de restauration-entretien, les DOCOBs et les interventions relatives à la dynamique sédimentaire • Diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés sur les très petits cours d'eau (TPCE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Il se pose la question de l'articulation des actions entre le contrat de rivière et les documents d'objectifs Natura 2000 (DOCOB), notamment en terme de financement. Étant donné l'avancement des DOCOB, il est proposé d'inscrire les actions au contrat de rivière. • Le Syndicat Mixte A.B. Cèze réalisera à l'automne une synthèse des éléments apportés par les démarches en cours (Étude hydromorphologique, Natura 2000, Zone d'expansion de crues, PPRI, ENS, recensement des digues et espace de mobilité) afin de faire ressortir les priorités d'action. • Concernant les études sur les TPCE, M. LEROUX précise que la maîtrise d'ouvrage reste à définir. • M. LEROUX demande d'affiner le recensement des zones humides et particulièrement celles de petite taille (< 1ha).
<p>B 1.2.4 Maîtriser les phénomènes d'abaissement du lit et reconstituer le stock sédimentaire Définir et préserver l'espace de mobilité latérale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions volontaristes de restauration de la dynamique fluviale : recharge sédimentaire et repavage sur des sites pilotes • Acquisitions foncières pour favoriser la libre mobilité du lit dans les secteurs clefs et pour les sites pilotes de recharge sédimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • M. LEROUX précise que l'Agence de Eau demandera l'inscription d'au moins une action volontariste (site pilote) au contrat de rivière. Le financement serait de 80% voir 90%. • Mrs BRAUD et LEROUX demandent de prévoir à terme une étude globale affinée sur la définition des espaces de mobilité.

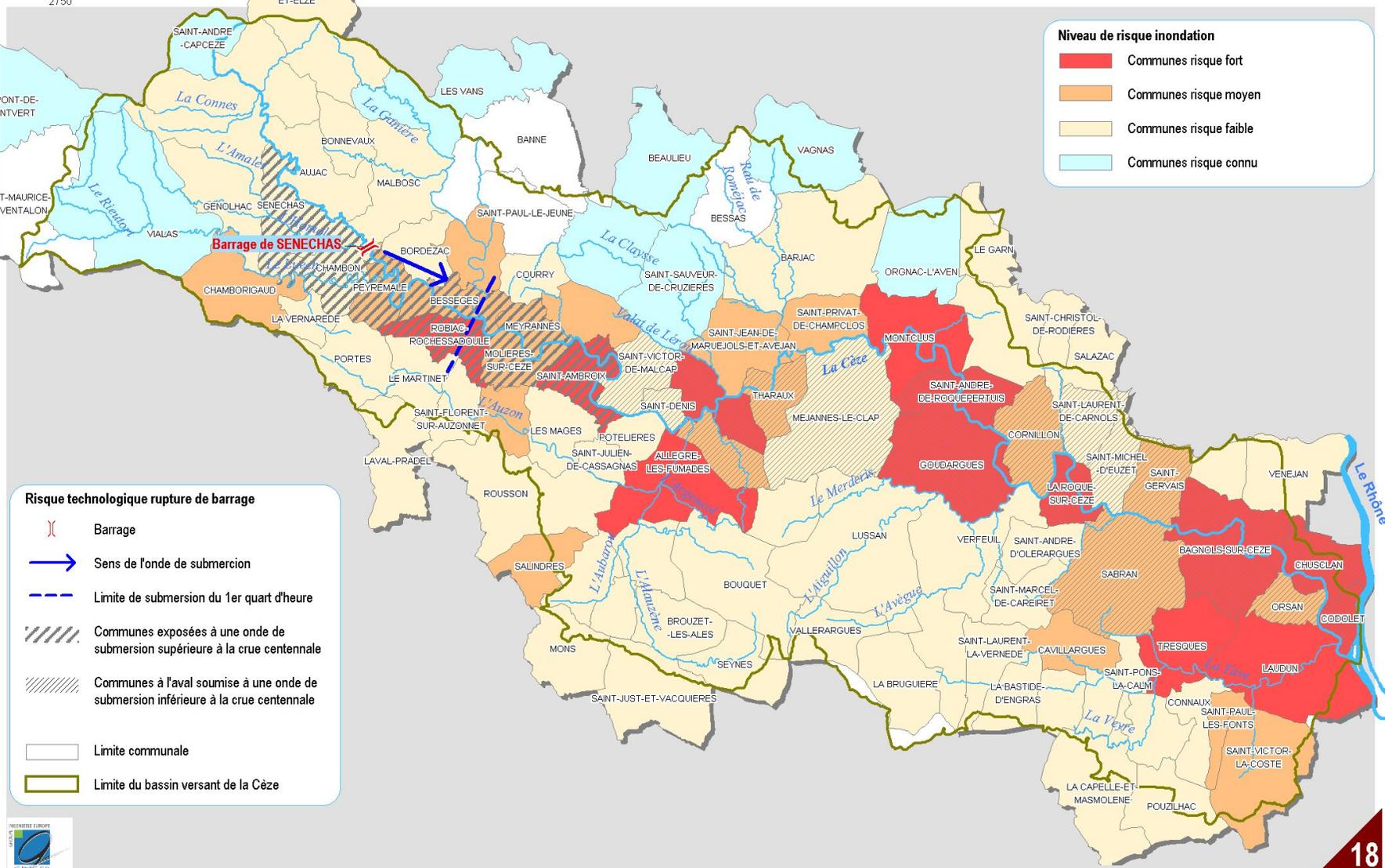
→ **Prévention des inondations et protection contre les risques**

Monsieur BRAUD souhaiterait que la présentation des objectifs soit alignée sur les axes des plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI).

<p>B 2.1.2 Amélioration de l'alerte pour les collectivités de certains affluents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du suivi hydrométrique d'annonce de crues 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le point avec M. BRESSAND du SPC
<p>B 2.1.3 Réduire la vulnérabilité du bâti aux inondations</p>		<ul style="list-style-type: none"> • M. BRAUD rappelle la problématique des ruisseaux couverts hérités des mines
<p>B 2.1.4 Assurer la restauration et l'entretien des ouvrages de protection contre les crues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement et diagnostic des digues • Études de danger pour les digues classées A, B et C 	<ul style="list-style-type: none"> • M. BRAUD informe que depuis décembre 2007, tout ouvrage considéré comme digue doit-être géré de manière adéquate. Une cartographie des ouvrages est en cours, la restitution est attendue en fin d'année. • M. KLEIN et Mme DUMAS soulèvent la question du remblaiement sauvage et précisent que des linéaires conséquents sont concernés, notamment sur la Tave. M. BRAUD précise que les services de la police de l'eau vont constater les infractions sur le terrain. M. KLEIN souhaiterait un rapprochement des services de la police de l'eau et des élus sur cette thématique. M.BRAUD propose d'organiser une réunion spécifique avec le Syndicat Mixte A.B. Cèze
<p>2.1.5 Ralentir les écoulements à l'amont des zones exposées</p>		
<p>B 2.1.6 Protection localisée des lieux habités</p>		
<p>B 2.2.1 Favoriser l'amélioration de la connaissance du risque</p>		

Pour conclure Maud CLAVEL rappelle le planning prévisionnel. Le second comité de rivière aura lieu en septembre. L'objectif est de valider le dossier pour la fin d'année.

Echelle : 1 / 275 000 - Sources : BD Cartho et
DDR / Conseil Général du Gard



Niveau de risque inondation

- Communes risque fort
- Communes risque moyen
- Communes risque faible
- Communes risque connu

Risque technologique rupture de barrage

- Barrage
- Sens de l'onde de submersion
- Limite de submersion du 1er quart d'heure
- Communes exposées à une onde de submersion supérieure à une crue centennale
- Communes à l'aval soumises à une onde de submersion inférieure à une crue centennale
- Limite communale
- Limite du bassin versant de la Cèze



ANNEXE 2 : TABLEAU DES ACTIONS

Volet B1 - Restauration et entretien des cours d'eau - Mise en valeur des milieux aquatiques

OBJECTIFS	Types d'actions	Mode d'identification	Priorisation
<i>B 1.1 - ENJEU : Poursuivre la politique de gestion pérenne des cours d'eau pour l'expression de leurs multiples fonctions</i>			
<p>B 1.1.1</p> <p>Poursuivre le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des ripisylves porté par le SMAB Cèze. Passer d'une politique de restauration à une politique d'entretien des cours d'eau</p> <p>Pour les linéaires hors champ de compétence du SMAB Cèze, garantir la cohérence des interventions avec celles du SMAB</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du programme actuel (2007-2011) de restauration et d'entretien (365 km de cours d'eau à entretenir) • Elaboration d'un nouveau plan de gestion et de la DIG ; élargissement à l'ensemble du bassin ? • Mise en œuvre du nouveau plan de gestion à partir de 2012 • Lutte contre les espèces invasives 	<p>Nouveau plan de gestion à définir en cohérence avec les orientations définies par l'étude hydromorphologique et études préalables aux DOCOB</p>	Idem ci-contre
<p>B 1.1.2</p> <p>Informier et mobiliser les propriétaires riverains en vue de « fédérer » ces acteurs clefs autour des thématiques d'intérêt collectif (hydro morphologie - habitats - fonctionnalités des milieux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation des riverains : réunions publiques, plaquettes d'information • Formation des employés communaux à la gestion des petits cours d'eau et des fossés 		
<i>B 1.2 - Enjeu : Préservation des fonctionnalités biologiques naturelles des cours d'eau et des zones humides, notamment pour l'atteinte du bon état écologique</i>			
<p>B 1.2.1</p> <p>Restauration de la continuité biologique Décloisonnement la Cèze aval en faveur de l'Alose</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'un dispositif de franchissement du seuil de Chusclan ; création d'un dispositif de franchissement du Sautadet par les anguilles (via le canal) • Mise en place de suivis de l'efficacité des dispositifs et d'interventions d'entretien 		

OBJECTIFS	Types d'actions	Mode d'identification	Priorisation
<p>B 1.2.3 Amélioration des fonctionnalités biologiques des cours d'eau et des zones humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des 2 DOCOBs de la Vallée de la Cèze ; intégration des préconisations des DOCOBs dans les politiques de gestion des cours d'eau et des annexes, y compris dans les interventions de gestion de la dynamique fluviale • Elaboration DOCOB Marais de Malibaud • Opérations de restauration des annexes et des milieux humides du lit majeur, en lien avec le programme de restauration-entretien, les DOCOBs et les interventions relatives à la dynamique sédimentaire • Diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés sur les TPCE 	<ul style="list-style-type: none"> • DOCOBs • Parc National des Cévennes (zones humides du haut bassin) • Etude hydromorphologique 	<p>TPCE en report de délai pour les paramètres hydromorphologiques</p>
<p>B 1.2.4 Maîtriser les phénomènes d'abaissement du lit et reconstituer le stock sédimentaire Définir et préserver l'espace de mobilité latérale (ou espace de bon fonctionnement) et l'intégrer dans les documents d'aménagement du territoire, en conformité avec les dispositions du SDAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions volontaristes de restauration de la dynamique fluviale : recharge sédimentaire et repavage sur des sites pilotes • Interventions pour la gestion des bancs de graviers (débroussaillage, remodelage) • Expertise des seuils importants pour le maintien du profil en long et actions de confortement et d'entretien • Actions de protection de berges et d'ouvrages menacés • Acquisitions foncières pour favoriser la libre mobilité du lit dans les secteurs clefs et pour les sites pilotes de recharge sédimentaire • Surveillance et suivi régulier des phénomènes d'incision du lit, des sites pilotes de recharge sédimentaire et des atterrissements • Actions pédagogiques à l'attention des riverains et des élus / gestion des bancs de graviers, respect de l'espace de mobilité, politique d'acquisition foncière 	<p>Etude hydromorphologique SOGREAH</p>	<p>Sites prioritaires identifiés par l'étude hydromorphologique ; pour l'incision du lit : confluence Cèze - Auzon, Bessèges - St Ambroix, Tharoux - Sautadet</p>

Volet B2 - Prévention des inondations et protection contre les risques

OBJECTIFS	Types d'actions	Mode d'identification	Priorisation
B 2.1 - ENJEU : Gestion et prévention des risques liés aux crues			
B 2.1.1 Poursuivre la démarche réglementaire engagée en matière d'élaboration des PPRI et avancement des mesures associées (PCS)	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de PPRI prescrits sur 60 communes du bassin (en cours) • Révision des PPRI approuvés avant la crue de 2002 • Réalisation des PCS après l'approbation des PPRI (une 20aine déjà approuvés, une 20aine en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat d'avancement à actualiser <i>Cèze amont et Auzonnet en cours</i>	Priorités du CG 30/ importance du risque par commune
B 2.1.2 Amélioration de l'alerte pour les collectivités de certains affluents	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des PCS • Renforcement du suivi hydrométrique d'annonce de crues 	Voir projet pilote sur le bassin des Gardons pour retour d'expérience	Sous-bassins Tave et Auzonnet
B 2.1.3 Réduire la vulnérabilité du bâti aux inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes sur les communes prioritaires pour préciser les enjeux • Réalisation de diagnostics sur les quartiers prioritaires par habitation • Mesures et travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti • Etudes technico-économiques de délocalisation de bâti 		Par commune, en fonction de l'importance de la population en ZI : Bagnols, Bessèges, St-Ambroix, etc.
B 2.1.4 Assurer la restauration et l'entretien des ouvrages de protection contre les crues	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement et diagnostic des digues • Etudes de danger pour les digues classées A, B et C • Réflexion à mener pour la prise en charge des études et des travaux de restauration pour les ouvrages en terrain privé 	Voir état d'avancement du classement	
B 2.1.5 Ralentir les écoulements à l'amont des zones exposées	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et aménagement ou restauration de zones d'expansion des crues, en lien avec le programme de restauration entretien des cours d'eau • Aménagements de bassins de rétention (ruissellement urbain) 		

OBJECTIFS	Types d'actions	Mode d'identification	Priorisation
B 2.1.6 Protection localisée des lieux habités	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes hydrauliques spécifiques à mener localement pour mieux connaître les risques de débordement et identifier les actions à conduire • Travaux de protection contre les crues sur de sites bien ciblés 	Voir études hydrauliques spécifiques identifiées par l'étude hydromorphologique SOGREAH	
<i>B 2.2 - Enjeu : Amélioration et renforcement de la conscience du risque</i>			
B 2.2.1 Favoriser l' amélioration de la connaissance du risque et sa prise en compte dans les documents d'urbanisme Communication sensibilisation à destination des populations exposées	<ul style="list-style-type: none"> • Pose de repères de crues, notamment au niveau des campings • Réalisation des DICRIM • Informations à destination des estivants et campeurs • Réunions « vivre le risque » à destination des agriculteurs ou autres catégories d'acteurs 		